

DÉLIBÉRATIONS

BUREAU SYNDICAL

Du 24/09/2024

Délibérations n°2024-48 à 2024-53

B2024-48 Mise à jour des programmes de travaux

B2024-49 Annulation du concours financier dans le cadre des travaux de rénovation pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics concernant la commune de LA PUISAYE (Dossier 24_MDE_CFP_002)

B2024-50 Concours financiers aux collectivités dans le cadre des travaux de rénovation pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

B2024-51 Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de FRIAIZE

B2024-52 Accord pour le portage d'un contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques (COT ENR)

B2024-53 Acquisition d'une solution informatique d'analyse et de suivi de données énergétiques

Décision
n° B2024-48

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 24 septembre 2024 à 9h15 s'est réuni au siège d'ENERGIE Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc – 28110 LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 13 septembre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-Yves PANAIIS, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON (pouvoir à M. NICOLAS), M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : MISE A JOUR DES PROGRAMMES DE TRAVAUX (INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE)

Après avoir pris connaissance des crédits budgétaires pouvant être affectés aux programmes de travaux du Syndicat en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, voire sur certains réseaux connexes, et après avoir examiné les derniers projets instruits par les services,

Le Bureau Syndical approuve :

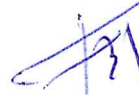
- La mise à jour des programmes de travaux (investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité, maintenance et investissements sur les réseaux d'éclairage public, investissements en matière de génie civil de télécommunications, investissement pour tiers), telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- Les plans de financement dédiés à l'ensemble de ces opérations, lesquels font référence aux dispositions citées à l'article L.5212-26 du CGCT s'agissant des travaux portant sur le réseau de distribution d'électricité et de ceux relatifs à l'éclairage public au titre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2024-49

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 24 septembre 2024 à 9h15 s'est réuni au siège d'ENERGIE Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc – 28110 LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 13 septembre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-Yves PANAIIS, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON (pouvoir à M. NICOLAS), M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : ANNULATION DU CONCOURS FINANCIERS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS CONCERNANT LA COMMUNE DE LA PUISAYE (DOSSIER N°24_MDE_CFP_002)

La rénovation du patrimoine bâti constitue un levier essentiel d'une politique énergétique se voulant sobre et efficace. A cet égard, la rénovation des bâtiments publics s'insère totalement dans cette orientation avec pour objectif de permettre aux collectivités de mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.

A cet effet, ENERGIE Eure-et-Loir a développé auprès des collectivités un service de conseil chargé de dresser un bilan énergétique de leurs bâtiments et de les accompagner dans la priorisation et le montage de leurs projets de rénovation. Les collectivités adhérentes à ce service peuvent aussi prétendre à une aide financière du Syndicat.

La commune de LA PUISAYE (dossier n°24_MDE_CFP_002) avait déposé un dossier dans la cadre de l'isolation de l'école pour un coût prévisionnel total de travaux de 83 226,22€ HT. Le bureau syndical réuni le 12 mars 2024 a retenu le projet et a approuvé une aide financière de 20 060,00€. Malgré l'attribution de cette subvention, la commune de LA PUISAYE a informé le syndicat que le reste à charge concernant les travaux de réhabilitation de l'école était trop important pour qu'elle puisse maintenir son projet.

Dans ces conditions, il convient d'acter l'annulation du dossier de la commune.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'annulation du dossier n°24_MDE_CFP_002 de la commune de LA PUISAYE correspondant à l'octroi d'une aide financière au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics d'un montant de 20 060,00€.

Le Président



65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Luce
Tél : 02 37 84 07 85
contact@te28.fr

Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance


Guy BEAUREPERE

www.te28.fr

Décision
n° B2024-50

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 24 septembre 2024 à 9h15 s'est réuni au siège d'ENERGIE Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc – 28110 LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 13 septembre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Etaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-Yves PANAI, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON (pouvoir à M. NICOLAS), M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

La rénovation du patrimoine bâti constitue un levier essentiel d'une politique énergétique se voulant sobre et efficace. A cet égard, la rénovation des bâtiments publics s'insère totalement dans cette orientation avec pour objectif de permettre aux collectivités de mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.

A cet effet, ENERGIE Eure-et-Loir a développé auprès des collectivités un service de conseil chargé de dresser un bilan énergétique de leurs bâtiments et de les accompagner dans la priorisation et le montage de leurs projets de rénovation. Les collectivités adhérentes à ce service peuvent aussi prétendre à une aide financière du Syndicat.

Réunie le 22 février dernier, la commission MDE bâtiments publics avait examiné les trente-huit dossiers d'appel à projets devant être transmis au syndicat avant la date limite du 31 janvier 2024. Dans la continuité, les membres du bureau avaient validé trente-six projets représentant une enveloppe d'aides de 526 123 €. Pour mémoire, une enveloppe de 585 000 € a été prévue à cet effet pour le budget 2024. La reprise des reliquats des années antérieures permet d'abonder l'enveloppe initiale et d'attribuer cette année 588 845 € de subventions.

Aussi, une deuxième commission réunie le 11 septembre dernier a étudié sept dossiers d'appel à projets qui avaient été déposés avant la date butoir du 30 juin 2024. Il revient à présent au Bureau de se prononcer sur ces projets et les aides financières pouvant être accordées.

Par ailleurs, lors de l'attribution des aides financières validées lors du bureau syndical du 12 mars dernier, il a été constaté que la commune de FONTENAY-SUR-CONIE (dossier n°24_MDE_CCB_008) n'a pas reçu la majoration du partenariat EPCI de 10% portant ainsi le montant total de la subvention octroyée par le syndicat à 19 844,00 € (au lieu de 18 138,53 €). Dans ces conditions, il conviendra de prendre une nouvelle décision pour prendre en considération cette majoration.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'octroi des aides financières en faveur des collectivités telles que mentionnées sur l'état joint, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- **Approuve** la revalorisation de l'aide versée à la commune de FONTENAY SUR CONIE (dossier n°24_MDE_CCB_008) en y intégrant les 10% de majoration du partenariat EPCI telle que mentionnée sur l'état joint.
- **Fixe** au 31 décembre 2025 la date à laquelle ENERGIE Eure-et-Loir devra disposer des éléments nécessaires à leur versement.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Nouvelles demandes de subventions

ANNEE	N° DOSSIER	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE	INTERCOMMUNALITE DE REFERENCE	SITE CONCERNE	DESCRIPTIF	Superficie m2	priorité 1/2	Cout prévisionnel total travaux €HT	Assiette travaux subventionnable € HT	majoration pour partenariat EPCI	Montant subvention étude €	MONTANT TOTAL SUBVENTION PROPOSEE	Date de validité du dossier
2024	24_MDE_CPE_004	ETILLEUX	CC du Perche	Logements communaux	Isolation par l'extérieur de 3 logements communaux.	103	1	52 001,00 €	50 000,00 €	1 750,00 €	0,00 €	19 250 €	31/12/2025
2024	24_MDE_EBP_002	MONTIGNY-LE-CHARTIF	CC Entre Beauce et Perche	Logements communaux et commerce multi service	Remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur.	7729	1	51 113,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	17 500 €	31/12/2025
2024	24_MDE_EBP_003	MONTIGNY-LE-CHARTIF	CC Entre Beauce et Perche	Logements communaux, commerce multi service et Mairie	Remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur et installations de luminaires	7729	2	28 752,33 €	28 752,33 €	0,00 €	0,00 €	10 063 €	31/12/2025
2024	24_MDE_CGC_004	DAMPIERE-SOUS-BROU	CC Grand Chateaudun	Logement communal	Remplacement des radiateurs et isolation soufflée.	53	1	10 273,85 €	10 273,85 €	359,68 €	0,00 €	3 955 €	31/12/2025
2024	24-MDE-CGC-005	CHAPELLE-DU-NOYER	CC Grand Chateaudun	Groupe scolaire	Travaux complémentaires d'isolation thermique par l'intérieur.	579,4	1	2 266,40 €	2 266,40 €	79,32 €	0,00 €	873 €	31/12/2025
2024	24_MDE_CFP_003	PUISAYE	CC des Forêts du Perche	Ecole	Isolation des combles perdus et remplacement des menuiseries.	380	1	34 376,76 €	34 376,76 €	1 203,19 €	810,00 €	14 045 €	31/12/2025
2024	24_MDE_CFP_004	PUISAYE	CC des Forêts du Perche	Ecole	Isolation des murs par l'extérieur et installation d'éclairage LED.	380	2	48 849,46 €	48 849,46 €	0,00 €	0,00 €	17 097 €	31/12/2025
Total											82 784 €		

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 028-200080869-20240924-B2024_50-DE



Subvention réévaluée

ANNEE	N° DOSSIER	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE	INTERCOMMUNALITE DE REFERENCE	SITE CONCERNE	DESCRIPTIF	Superficie m2	priorité 1/2	Coût prévisionnel total travaux €HT	Assiette travaux subventionnable € HT	majoration pour partenariat EPCI	Montant subvention étude €	MONTANT TOTAL SUBVENTION PROPOSEE	Date de validité du dossier
2024	24_MDE_CCB_008	FONTENAY-SUR-CONIE	CC du Coeur de Beauce	Salles des fêtes et annexes	Installation d'une PAC air/air, isolation du plafond et des combles, isolation extérieure murs/toiture et remplacement des menuiseries.	150	1	48 738,65	48 738,65	1 705,85 €	1 080,00 €	19 844 €	31/12/2025
Total										19 844 € (dont 1 705,85 € de revalorisation)			

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le



ID : 028-200080869-20240924-B2024_50-DE

Décision
n° B2024-51

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 24 septembre 2024 à 9h15 s'est réuni au siège d'ENERGIE Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc – 28110 LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 13 septembre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-Yves PANAI, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON (pouvoir à M. NICOLAS), M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE CONSEIL ENERGETIQUE PAR LA COMMUNE DE FRIAIZE.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil énergétique exprimée par la commune de FRIAIZE.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de FRIAIZE à la compétence Conseil énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2024-52

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 24 septembre 2024 à 9h15 s'est réuni au siège d'Territoire d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc – 28110 LUCE, le Bureau d'Territoire d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 13 septembre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-Yves PANAI, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON (pouvoir à M. NICOLAS), M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : ACCORD POUR LE PORTAGE D'UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES (COT ENR)

En décembre 2021, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire ont convenu de s'associer pour mettre en place localement un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Energies Renouvelables thermiques (CoT EnR) dont l'échéance est fixée au 30 novembre 2024.

Pour mémoire, le COT EnR permet aux porteurs de projets publics et privés de disposer d'une assistance technique pour la maturation de leurs projets et de les faire bénéficier d'un soutien financier important pour leurs projets d'installations de production de chaleur de type : biomasse/bois-énergie, géothermie, solaire thermique, chaleur fatale, et réseaux de chaleur.

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir s'est engagé au titre de ce partenariat, à être « l'opérateur territorial » pour les 3 années de ce contrat, avec pour objectif de faire connaître le dispositif, de susciter la création de 10 installations au minimum et d'atteindre un niveau de production d'EnR thermiques équivalent à au moins 11 501 MWh. En contrepartie, l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire apportent leur soutien financier d'une part aux porteurs de projets (à hauteur de 60% pour les études de faisabilité et 45% pour les projets d'investissement) et d'autre part à l'opérateur territorial (pour le syndicat aide uniquement de l'ADEME, plafonnée à 230 000€ soit 1€ par habitant sur le périmètre géographique défini).

Le COT EnR chaleur renouvelable (2021-2024) a permis, pour 16 porteurs de projets, de bénéficier d'une enveloppe d'aide d'environ 5,6 millions d'euros permettant la réalisation de travaux à hauteur 20,3 millions d'euros représentant une production d'énergie renouvelable de 13,6 GWh.

Au vu de ces résultats et afin d'assurer la continuité de service avec le premier contrat arrivant prochainement à échéance, il est proposé que le syndicat dépose une nouvelle candidature pour le portage d'un deuxième COT EnR. Ce contrat aura une durée maximale de 4 ans.

La candidature de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir pour ce deuxième COT EnR portera sur un périmètre légèrement revu, à savoir : le périmètre sur lequel le syndicat exerce la compétence d'AODE excepté la ville de Chartres, auquel viendrait s'ajouter les villes de TOURY et DREUX ainsi que CROISILLES, FAVEROLLES, LES PINTHIERES et SAINT-LAURENT-LA-GATINE (représentant au total 278 074 habitants).

Il est également précisé qu'à l'instar du premier COT EnR que l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire apporteraient leur soutien financier aux porteurs de projets à hauteur de 60% pour les études de faisabilité et 45% pour les projets d'investissement. Concernant, le soutien financier apporté à l'opérateur territorial par l'ADEME en contrepartie de l'atteinte des objectifs, ce dernier serait de 417 111 € (montant maximum versé sur la durée du contrat et calculé sur la base de 1,5 €/hab. du périmètre géographique).

Rappel des 3 objectifs :

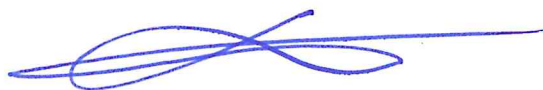
- Objectif n° 1 : un niveau de production d'EnR thermiques équivalent à au moins 13 903,7 MWh,
- Objectif n° 2 : 10 installations,
- Objectif n° 3 : au moins 2 installations de géothermie et/ou solaire thermique.

Enfin, Monsieur le Président précise qu'il souhaite que la gestion des fonds continue d'être gérée par l'ADEME.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Valide** le dépôt de candidature de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir auprès de l'ADEME pour le portage d'un Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques d'une durée de 4 ans.
- **Approuve** le nouveau périmètre maximum défini dans le cadre du portage du deuxième COT EnR, à savoir : le périmètre sur lequel le syndicat exerce la compétence d'AODE excepté la ville de Chartres, auquel viendrait s'ajouter les villes de TOURY et DREUX ainsi que CROISILLES, FAVEROLLES, LES PINTHIERES et SAINT-LAURENT-LA-GATINE.
- **Précise** qu'en cas d'acceptation de ce périmètre par l'ADEME, les communes de TOURY, DREUX, CROISILLES, FAVEROLLES, LES PINTHIERES et SAINT-LAURENT-LA-GATINE devront prendre une délibération spécifique autorisant le syndicat à porter le dispositif sur leur territoire.
- **Conditionne** le maintien de la candidature du syndicat sous réserve que l'ADEME n'impose pas une gestion déléguée des fonds.
- **Autorise** Monsieur le Président à tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et à la bonne exécution du contrat.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2024-53

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 24 septembre 2024 à 9h15 s'est réuni au siège d'ENERGIE Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc – 28110 LUCE, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 13 septembre 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 13

- vote(s) pour : 13
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Laurent LHUILLERY, M. Jean-Yves PANAI, Mme Denise HUILLERY, M. Dominique PETILLON (pouvoir à M. NICOLAS), M. Gilles ROUSSELET, Mme Cindy MATHIS, M. François DORDOIGNE.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : ACQUISITION D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE D'ANALYSE ET DE SUIVI DE DONNEES ENERGETIQUES.

Le logiciel « DeltaConso Expert » propose la gestion énergétique de patrimoines pour les entreprises, les collectivités et les gestionnaires privés. Cette solution informatique intègre des services intelligents de traitement de données, permettant ainsi de créer un plan de progrès énergétique et patrimonial tout en évaluant et suivant à la fois les consommations et les coûts énergétiques.

Cet outil a pour objet d'automatiser les tâches les plus chronophages du métier d'économiste de flux en facilitant la récupération des données des communes. Aussi, il est proposé de tester cette solution durant un à deux ans sur un panel de communes adhérant au service. Cette expérimentation serait effective à compter du dernier trimestre 2024 sur 200 points de livraison.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'acquisition de la solution informatique de gestion énergétique « DeltaConso Expert » dans la limite d'une enveloppe maximale de 35 000€ HT.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE